

SLOW

## NOTE DE PRÉSENTATION

### **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CA AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DE L'UNION DEPARTEMENT DES CENTRES COMMUNAUX DE L'ACTION SOCIALE (UDCCAS)**

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2026**

Le Centre Communal d'Action Sociale adhère à l'Union Départementale des CCAS de l'Essonne (UDCCAS 91), structure qui regroupe les CCAS du département pour favoriser la coordination, l'échange d'expériences et la mutualisation des actions sociales.

L'UDCCAS 91 a pour but :

- de regrouper les centres communaux et intercommunaux-et les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant une activité d'action sociale régie par le Code de l'action sociale et des familles du département de l'Essonne, lesquels sont par ailleurs membres de l'UNCCAS ;
- d'assurer une représentation locale à ses membres et de contribuer à celle assurée au niveau national par l'UNCCAS. A l'exception de la représentation en justice des intérêts des CCAS/ CIAS assurée par l'Union Nationale, l'Union Départementale défend au plan départemental par tous moyens appropriés les droits et intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et de tout organisme public ou privé ;
- de promouvoir ses membres ainsi que leur action en valorisant leur savoir-faire et en apportant sa contribution au débat public sur les politiques sociales. En lien avec l'Union Nationale, elle favorise la création et le bon fonctionnement des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale;
- de coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau local qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci ;
- de proposer toute action, activité ou prestation de mutualisation entre les CCAS membres soit en son sein soit par tout moyen ou structure prévue par la loi.

En résumé, l'UDCCAS a donc pour missions principales de représenter les CCAS auprès des institutions, de défendre leurs intérêts, de promouvoir leurs actions, de soutenir le développement de leurs projets et de favoriser les partenariats entre acteurs locaux de l'action sociale.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration est invité à désigner un représentant chargé de siéger au sein de l'UDCCAS 91 et de participer à ses travaux au nom du CCAS.

*Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de procéder à la désignation d'un représentant chargé de siéger au sein de l'UDCCAS et de participer à ses travaux au nom du CCAS.*

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 24 AVRIL 2026

### DÉLIBÉRATION N° 2026-05

**Objet :**  
**Désignation d'un membre  
 du CA au sein de  
 l'assemblée Générale de  
 l'Union Département des  
 Centres Communaux de  
 l'Action Sociale (UDCCAS)**

**Rapporteur :**  
 Gilles FRAYSSE

**Convocation :**  
 Le 20/04/2026

**Pièce(s) jointe(s) :**

Nombre de membres en exercice	9
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, le 24 avril 2026 à 18h30, en salle de Conseil, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Président du Conseil d'administration.

**Présents :**

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Mesdames, AMIRI, LAFAYE, PROVOTAL, VERRICHA, Madame BASTOUL et Monsieur CLOUVEL, membres du Conseil d'administration.

**Absents non représentés :**

Mesdames SAURIAC et CADIOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes ;

**VU** les règles relatives au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale, prévues le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** les statuts de l'Union Nationale et de l'Union Départementale des CCAS en Essonne,

**CONSIDÉRANT** que chaque CCAS adhérent de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS) peut présenter une candidature au Conseil d'administration de l'UDCCAS,

**Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**APPROUVE** de procéder à la désignation des représentants du CCAS de Villiers-sur-Orge au sein du Conseil d'administration de l'UDCCAS 91.

**DÉSIGNE** Madame Micheline PROVOTAL, exerçant la fonction de Vice-Présidente au sein du Conseil d'administration du CCAS, pour être candidate titulaire au Conseil d'administration de l'UDCCAS de l'Essonne.

**DÉSIGNE** Madame Leila AMIRI, exerçant la fonction de Vice-Président délégué au sein du Conseil d'administration du CCAS, pour être suppléant au Conseil d'administration de UDCCAS de l'Essonne.

**PRÉCISE** que ces candidatures seront présentées à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS de l'Essonne qui se réunira le 11 juin 2026.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du CCAS.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le **SLOW**  
ID : 091-269101242-20260424-DL\_2026\_05-DE

Fait à Villiers-sur-Orge, le 24 avril 2026

Le Président,

  
Le Président  
Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L. 2121-13 du CCCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables au CCAS aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES VSO  
Utilisateur : Utilisateur Technique CCAS VSO

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DL\_2026\_05**  
Objet : **Désignation membre du CA au sein de l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Centres Communaux de l'Action Sociale**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2026-04-24 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 5.3 - Désignation de représentants  
Identifiant unique : 091-269101242-20260424-DL\_2026\_05-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 091-269101242-20260424-DL_2026_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	947 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL_2026_05_DesignationMbreCa_a_AG_UDCCAS.pdf Nom métier : 99_DE-091-269101242-20260424-DL_2026_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	832.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	30 avril 2026 à 15h34min05s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	30 avril 2026 à 15h34min14s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fatima DOS SANTOS
En attente de transmission	30 avril 2026 à 15h46min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 avril 2026 à 15h46min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 avril 2026 à 15h47min13s	Reçu par le MI le 2026-04-30